

AUTODIAGNOSTIC

L'autodiagnostic, jusqu'alors optionnel, devient une **étape obligatoire** et incontournable qui doit être réalisée ou mise à jour régulièrement, au minimum **tous les 4 ans**. Il porte notamment sur :

- l'identification et les moyens de réduction des sources d'émission de polluants, qu'ils proviennent des matériaux, des équipements ou des activités réalisées ;
- l'entretien des systèmes de ventilation et des moyens d'aération de l'établissement ;
- la diminution de l'exposition des occupants aux polluants résultant en particulier des travaux et des activités de nettoyage.

Cet autodiagnostic peut être réalisé en interne, par les services techniques de la collectivité. L'élaboration de ce diagnostic partagé des éléments impactant la qualité de l'air intérieur repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Aussi, il est fortement souhaité que soient mis à contribution :

- l'équipe de gestion de l'établissement ;
- les services techniques chargés de la maintenance de l'établissement ;
- les responsables des activités des pièces considérées ;
- le personnel d'entretien des locaux.

Tout comme les documents élaborés au sein des autres étapes de cette réglementation, l'autodiagnostic est tenu à disposition du représentant de l'État dans le département, qui peut prescrire des mesures correctives, le cas échéant.

Quatre grilles indicatives d'autodiagnostic pour chaque catégorie d'intervenants sont proposées ci-dessous :

1. **localisation et gestion globale** des locaux – à renseigner par le gestionnaire de l'établissement (1 exemplaire par établissement) ;
2. **maintenance** des locaux – à renseigner par les services techniques (1 exemplaire par établissement) ;
3. **entretien/nettoyage** des locaux – à renseigner par le personnel d'entretien (1 exemplaire par établissement) ;
4. **gestion des activités pédagogiques, artistiques, culturelles, etc.** - à renseigner par les responsables d'activités/usagers (1 exemplaire par pièce ou par activité de même nature).

Au-delà des personnes ciblées sur chacune des grilles et des items proposés, il reste vivement conseillé de se nourrir des observations de chacun pour compléter l'évaluation, quel que soit son rôle au sein de l'établissement.

Mode d'emploi des grilles de diagnostic

Chacune des grilles énumère différents déterminants de la QAI et invite à se positionner par les réponses suivantes au choix :

- action réalisée ou bonne pratique respectée : ✓
Il peut être intéressant de compléter certaines réponses par un commentaire indiquant ce qui a été mis en place pour répondre positivement à cette bonne pratique. Par exemple, cela peut être l'inscription d'une exigence QAI dans les CCTP de la collectivité pour limiter les émissions de polluants.
- action non réalisée lors de l'évaluation ou non-respect de la bonne pratique : ✗
- sans objet : « SO »

Cette démarche nécessite d'être menée de manière collégiale.

Le résultat de l'autodiagnostic est assimilable à un état des lieux des forces et faiblesses sur la qualité de l'air intérieur à un temps donné. Les items non validés auront vocation à être priorisés et déclinés en actions correctives planifiées pour alimenter le **plan d'actions**.

À noter que l'autodiagnostic réalisé dans le cadre de cette réglementation ne se substitue pas aux autres diagnostics obligatoires auxquels peut être soumis le bâtiment (amiante, plomb, performance énergétique, ventilation, etc.), ni au dispositif réglementaire de surveillance périodique du radon pour les communes concernées.

1. Localisation et gestion globale des locaux

Cette grille est à remplir en un seul exemplaire pour chaque établissement Date

: .../.../...

Nom de l'établissement			
Adresse			
Personne remplissant la grille	Nom :	Prénom :	Fonction :

Environnement extérieur de l'établissement

L'objectif de cette section est de chercher à identifier si des sources potentielles des substances visées par le dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur sont présentes dans l'environnement proche de l'établissement. Pour faciliter le recensement des activités potentiellement émettrices à proximité des établissements, il peut être envisagé de réaliser une cartographie en positionnant tous les points d'intérêt.

Benzène C ₆ H ₆ (BE)	Action réalisée ?		
	✓	✗	SO
Recenser les activités extérieures potentiellement émettrices de benzène. <i>Un listing indicatif est proposé ci-dessous pour vous aider dans votre recensement. Par ailleurs, un contact auprès de l'AASQA (Association agréée de surveillance de la qualité de l'air) locale pour mise à disposition des données et cartes d'émissions et de concentrations polluantes est utile. (https://www.atmo-france.org/)</i> Cocher la ou les activité(s) identifiée(s) : ☐ Axe routier avec un TMJA (trafic moyen journalier annuel) > 7 000 véhicules/jour (ex. : route nationale ou départementale à fort trafic, autoroute, voie rapide), à moins de 200 m. ☐ Parking à trafic important à moins de 200 m (de centre commercial (> 1 000 places), de centre-ville à forte rotation par exemple). ☐ Parking en sous-sol. ☐ Ouvrants et/ou entrées d'air du bâtiment situés à moins de 8 m du rejet de l'air extrait du parking souterrain (règlement sanitaire départemental (RSD)) ou de commerces de proximité (garage voitures/2 roues...). ☐ Gare routière à moins de 100 m. ☐ Industrie chimique, parachimique ou pétrochimique à moins de 3 km. ☐ Installation de combustion : centrale thermique, chaufferie collective, incinérateur... à moins de 3 km. ☐ Industrie métallurgique, sidérurgique, cokerie à moins de 3 km. ☐ Parc de stockage d'hydrocarbures à moins de 3 km. ☐ Station-service à moins de 200 m.			
Si au moins l'un des items est coché, il est recommandé de faire engager des mesures afin d'évaluer l'impact de ces activités sur les concentrations en benzène à l'intérieur de l'établissement, notamment dans les cas où aucune information n'est disponible sur l'absence d'impact de ces activités à proximité de l'établissement. Ces mesures sont à réaliser simultanément dans l'air intérieur de l'établissement et à l'extérieur.			
Formaldéhyde CH ₂ O (FA)	Action réalisée ?		
	✓	✗	SO
Recenser les activités extérieures potentiellement émettrices de formaldéhyde. Bien que le formaldéhyde soit un composé dont les sources majoritaires sont situées à l'intérieur des locaux, il peut s'avérer utile de procéder à ce recensement. <i>Un listing indicatif est proposé ci-dessous pour vous aider dans votre recensement.</i> Cocher la ou les activité(s) identifiée(s) : ☐ Industrie chimique, parachimique à moins de 3 km. ☐ Industrie du bois, papier ou carton à moins de 3 km.			
Si au moins l'un des items est coché, il est recommandé de faire engager des mesures afin d'évaluer l'impact de ces activités sur les concentrations en formaldéhyde à l'intérieur de l'établissement, notamment dans les cas où aucune information n'est disponible sur l'absence d'impact de ces activités à proximité de l'établissement. Ces mesures sont à réaliser simultanément dans l'air intérieur de l'établissement et à l'extérieur.			

✓ Respect de la bonne pratique	✗ Non-Respect	SO : Sans objet
--------------------------------	---------------	-----------------

Remarques

Matériaux de construction, revêtements, mobiliers au sein de l'établissement	Action réalisée ?		
Produits de construction et de revêtement muraux et sols, peintures et vernis	✓	✗	SO
– Privilégier des produits étiquetés A+ pour les travaux en cours ou à venir.			
– Bannir les revêtements textiles tels que moquettes, tapis en tissu, et ce notamment à proximité des points d'eau (risque de développement de moisissures).			

Mobilier	Action réalisée ?		
	✓	✗	SO
– Lors du renouvellement de mobilier ou matériel de motricité, privilégier des meubles peu émissifs (Eco-label européen, NF Environnement Éducation...).			
– Lors du renouvellement de mobilier ou matériel de motricité, éviter ceux avec des revêtements textiles et des assises ou dossiers rembourrés.			
– Programmer la réception du mobilier autant que possible pendant les vacances.			
– À réception de mobilier ou de matériel de motricité neufs, les déballer et les stocker dans une pièce ventilée, chauffée mais non occupée, pendant au moins 4 semaines, avant de les introduire dans une pièce occupée.			
– À défaut de pouvoir stocker le matériel dans une pièce non occupée, prévoir la livraison et le déballage en début de vacances scolaires (d'été si possible), minimiser l'occupation de la pièce et accentuer les phases d'aération pendant toute la durée des vacances.			
En cas de renouvellement complet du mobilier et/ou du matériel de motricité d'une pièce de vie/activité, il est recommandé de faire réaliser des mesures de formaldéhyde dans cette pièce, une fois les éléments neufs introduits (ayant suivi au préalable les recommandations ci-dessus), afin de s'assurer que les niveaux de concentration sont en accord avec les valeurs de référence disponibles pour ce composé. Des mesures sont aussi à conduire dans le cas où ce renouvellement aurait lieu il y a moins de 6 mois avant la mise en œuvre de ce guide.			

Activités (organisation, ménage, travaux)	Action réalisée ?		
Sensibilisation et organisation	✓	✗	SO
– Réaliser une sensibilisation du service technique et de l'équipe d'entretien à la qualité de l'air intérieur.			

- Lors des commandes de fournitures pour les activités pédagogiques, privilégier des produits éco-labellisés (Eco-label européen, NF Environnement, Der Blaue Engel, Nordic Environment, Öko-test...).			
- Mettre à disposition, à proximité des pièces de vie / d'activités, des espaces de rangement spécifiques et isolés, ventilés, pour stocker les produits utiles aux activités (peintures, colles...).			

✓ Respect de la bonne pratique	✗ Non-Respect	SO : Sans objet
--------------------------------	---------------	-----------------

Ménage	Action réalisée ?		
	✓	✗	SO
- Privilégier des produits de nettoyage de qualité écologique (Eco-label européen, éviter les pictogrammes de danger).			
- S'assurer que le personnel d'entretien a été formé aux bonnes pratiques recommandées (cf. grille n° 3 ci-après dédiée au personnel d'entretien).			
- Faire intervenir le personnel d'entretien, dans la mesure du possible, selon un planning qui facilite l'aération et hors présence des enfants.			

Travaux	Action réalisée ?		
	✓	✗	SO
- Programmer les travaux de rénovation autant que possible pendant les grandes vacances.			
- Prévoir un temps d'inoccupation des espaces rénovés, <i>a minima</i> pendant 1 semaine (idéalement 4 semaines), avec d'importantes phases d'aération.			
- Lors de changement de fenêtres, maintenir des conditions satisfaisantes de renouvellement d'air des locaux (salles de classe, salles de réunions, salles d'activités). [La réglementation thermique des bâtiments existants impose, lors de tels travaux, que les nouvelles fenêtres soient équipées d'entrées d'air (sauf si la pièce concernée en dispose déjà) - Art. 12 de l'arrêté du 3 mai 2007 modifié le 22 mars 2017]			
Même si les travaux réalisés bénéficient de labels performants en termes de qualité de l'air intérieur, ils mettent en œuvre des produits émissifs (peinture, colle, nouveau revêtement, isolant...). C'est pourquoi, le dispositif réglementaire de surveillance révisé impose désormais des campagnes de mesures des polluants réglementés à chaque étape clé de la vie du bâtiment pouvant impacter la QAI (cf. Tomes 4 et 5). Toutefois, il est fortement recommandé de faire réaliser des mesures de formaldéhyde dans les espaces rénovés, avant leur réintégration par les élèves, y compris lorsque cela n'est pas rendu obligatoire dans le cadre des campagnes de mesures des polluants réglementés dans le cadre du dispositif de surveillance, afin de s'assurer que les concentrations sont en accord avec les valeurs réglementaires pour ce composé. Si les travaux ont été effectués il y a moins de 6 mois avant la mise en œuvre de ce guide, des mesures de formaldéhyde sont également recommandées dans les espaces rénovés, en conditions normales d'occupation.			

Aération/ventilation	Action réalisée ?		
	✓	✗	SO
– L'évaluation obligatoire des moyens d'aération selon les textes réglementaires a bien été programmée ou réalisée.			
– Afficher les résultats du rapport relatif à l'évaluation des moyens d'aération.			
– Prévoir l'installation d'une VMC, en priorité pour les pièces sans ouvrant sur l'extérieur.			
– Étudier la possibilité d'implanter un indicateur de confinement (capteur CO ₂) dans chaque pièce pour optimiser les pratiques d'aération déjà en place et adapter la jauge d'occupation.			
Des mesures de dioxyde de carbone (CO ₂), en présence des élèves dans la pièce instrumentée, sont un bon indicateur du confinement de l'air intérieur. Elles peuvent apporter une aide à la définition d'une stratégie d'aération dans les pièces accueillant des enfants, à adapter la jauge d'occupation, et permettre d'améliorer les pratiques d'aération déjà en place.			

Remarques

Pour aller plus loin, consultez :

- les sources potentielles de polluants de l'air intérieur sur le site du ministère de la Santé ;
- l'étiquetage des matériaux de construction et revêtements muraux et de sols, et peintures et vernis ;
- le choix des matériaux de construction, revêtements, mobilier, produits d'entretien : Malette Ecol'Air ;
- la qualité de l'air extérieur autour de votre établissement (réseau AASQA) ;
- le choix des fournitures scolaires avec le Cartable Sain ;
- l'article 12 de l'arrêté du 3 mai 2007 modifié le 22 mars 2017, relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants.

2. Maintenance des locaux

Cette grille est à remplir en un seul exemplaire pour chaque établissement Date

: .../.../...

Nom de l'établissement			
Adresse			
Personne remplissant la grille	Nom :	Prénom :	Fonction :

Organisation du site

L'objectif de cette section est de chercher à identifier si des sources potentielles des substances visées par le dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur sont présentes dans l'environnement proche de l'établissement.

Benzène C ₆ H ₆ (BE)	Action réalisée ?		
	✓	✗	SO
Recenser les activités potentiellement émettrices de benzène dans les locaux contigus aux pièces occupées par les élèves.			
Cocher la ou les activité(s) identifiée(s) : ☐ Local de stockage d'appareils à moteurs thermiques (entretien des espaces verts). ☐ Local de stockage d'hydrocarbures (bidons d'essence, cuve à fioul...).			
Si au moins l'un des items est coché, il est recommandé de faire engager des analyses à l'aide de kits ou par l'intermédiaire d'un laboratoire accrédité LAB REF 30 afin de vérifier les niveaux de concentrations en benzène dans les pièces concernées.			

Formaldéhyde CH ₂ O (FA)	Action réalisée ?		
	✓	✗	SO
Recenser les activités extérieures potentiellement émettrices de formaldéhyde. <i>Un listing indicatif est proposé ci-dessous pour vous aider dans votre recensement.</i>			
Cocher la ou les activité(s) identifiée(s) : ☐ Faux plafond endommagé. ☐ Charpente en bois aggloméré apparente. ☐ Utilisation d'isolant acoustique.			
Si au moins l'un des items est coché, il est recommandé de faire engager des analyses à l'aide de kits ou par l'intermédiaire d'un laboratoire accrédité LAB REF 30 afin de vérifier les niveaux de concentrations en formaldéhyde dans les pièces concernées..			

Remarques générales	Bonne pratique respectée ?		
	✓	✗	SO
– Ranger les matériels et produits d'entretien du site (ménage, désinfection, entretien espaces verts...) dans un local non occupé par les élèves, d'accès sécurisé et pouvant être aéré.			
– Les locaux techniques (chaufferie, local ménage, stockage, cuisine...) ont des évènements vers l'extérieur afin de limiter la diffusion des émissions vers l'intérieur des locaux.			
– L'air extrait des locaux (et notamment techniques, cuisines, en travaux) est rejeté à au moins 8 m des ouvrants et/ou entrées d'air du bâtiment (règlement sanitaire départemental : RSD).			
– Les ouvrants et/ou entrées d'air sont placés à au moins 8 m de toute source potentielle de pollution (place de stationnement, arrêt de bus, bennes à ordures, zones de travaux...) (règlement sanitaire départemental : RSD).			
– Afin de prévenir des risques d'infiltration, vérifier que le drainage des eaux pluviales s'effectue correctement.			
– Avoir un système d'essuyage des pieds à chaque entrée de bâtiment pour réduire les apports extérieurs et limiter des remises en suspension potentielles de particules.			
– Prendre connaissance des remarques formulées par le personnel d'entretien.			

✓ Respect de la bonne pratique	✗ Non-Respect	SO : Sans objet
--------------------------------	---------------	-----------------

Cuisine		Bonne pratique respectée ?		
		✓	✗	SO
– Vérifier que les appareils à combustion fonctionnent correctement.				
– S’assurer que la pièce est bien ventilée et que les systèmes d’extraction fonctionnent.				
– Vérifier l’existence d’un contrat de maintenance des systèmes.				
✓ Respect de la bonne pratique	✗ Non-Respect	SO : Sans objet		

Matériaux de construction, revêtements, mobiliers	Bonne pratique respectée ?		
Produits de construction et de décoration	✓	✗	SO
– Faire un bilan du potentiel émissif des matériaux et revêtements présents dans les pièces occupées (des informations peuvent être obtenues sur le site INIES (www.inies.fr)).			
– Utiliser ce bilan pour identifier les matériaux et revêtements à changer en priorité, dans les prochains travaux, de par leur potentiel émissif.			

Activités (désinfections, travaux)	Bonne pratique respectée ?		
Opérations de désinfection	✓	✗	SO
– Lors d’opérations de désinfection, utiliser les produits conformément aux instructions d’emploi (pas de mélange, pas de surdosage).			
– Minimiser l’application de pesticides (étude des alternatives possibles, utilisation localisée, pictogrammes de danger sur les produits à prendre en compte...).			
– Conduire les opérations de désinfection des locaux (traitements nuisibles, du bois) en dehors des plages de fréquentation de l’établissement (vacances scolaires), avec des pratiques d’aération appropriées.			
Travaux	Bonne pratique respectée ?		
	✓	✗	SO
Travaux extérieurs			
– En cas de zones de chantier à l’extérieur du bâtiment, rester vigilant sur un transfert éventuel de leurs émanations via les ouvrants et/ou entrées d’air.			
<i>Les recommandations ci-après visent principalement les travaux relatifs aux espaces fréquentés, mais peuvent également être appliquées lors de la rénovation des locaux techniques.</i>			
Avant travaux			
– Planifier les tâches émissives pendant les périodes inoccupées de l’établissement en prévoyant un délai entre la fin des travaux et la réintégration des élèves.			
– Dans la planification du chantier, prévoir un temps d’aération suffisant et nécessaire à la fin de celui-ci.			
– Confiner la zone de travaux afin de réduire l’impact sur les espaces occupés à proximité (attention particulière à porter au système de ventilation).			
– En cas d’exécution des travaux par un prestataire, prévoir des spécifications de QAI dans le contrat de prestation, de type utilisation de produits peu émissifs, confinement de la zone de travaux, aération pendant les phases émissives...			
Pendant les travaux			
– Augmenter les fréquences de ménage pendant la période de travaux (privilégier un nettoyage humide), notamment lors d’opérations générant de l’empoussièrement.			
– Procéder à d’importantes phases d’aération du chantier et s’assurer de l’absence de fumée de cigarettes sur le chantier.			
Après travaux			
– Changer les filtres des systèmes de ventilation s’il y en a.			
– Faire nettoyer les grilles d’aération/bouches de ventilation.			
– Faire réaliser un nettoyage humide en profondeur (murs, sols, mobiliers) des locaux avant réintégration des occupants.			
– Bien ventiler et aérer les locaux à la fin du chantier avant réintégration des occupants.			

✓ Respect de la bonne pratique	Non-Respect	SO : Sans objet
--------------------------------	-------------	-----------------

✗

Aération/ventilation	Bonne pratique respectée ?		
	✓	✗	SO
– De façon générale, ventiler les locaux pendant et après l'utilisation de produits chimiques odorants ou munis de pictogrammes de danger (dont l'utilisation doit être limitée).			
– Nettoyer/dépoussiérer les grilles, entrées d'air, bouches d'extraction (a minima une fois par an).			
– S'assurer que les potentiels défauts identifiés lors de la dernière évaluation obligatoire des moyens d'aération ont été corrigés : • Ouvrants en état de fonctionnement (effectivement ouvrables) • Ouvrants facilement accessibles (ouvrables sans obstacle ni action supplémentaire nécessaire) • Ouvrants facilement manœuvrables (ouvrables par un adulte sans effort particulier)			
– En cas de présence de système de ventilation mécanique, changer régulièrement les filtres lorsque les équipements de ventilation en comportent.			

Remarques (préciser notamment si l'établissement est aéré naturellement en continu) (Cas des DOM-TOM)

Pour aller plus loin, consultez :

- les sources potentielles de polluants de l'air intérieur sur le site du ministère de la Santé ;
- ventilation : guide de diagnostic simplifié des installations de ventilation dans les écoles de la Malette Ecol'Air ;
- ventilation et locaux tertiaires : guide d'accompagnant et fiches d'auto-contrôle - COSTIC ;
- choix des matériaux de construction, revêtements et mobilier : cahier de recommandations de la Malette Ecol'Air

✓ Respect de la bonne pratique	✗ Non-Respect	SO : Sans objet
--------------------------------	---------------	-----------------

3. Entretien / nettoyage des locaux

Cette grille est à remplir en un seul exemplaire pour chaque établissement Date

: .../.../...

Nom de l'établissement			
Adresse			
Personne remplissant la grille	Nom :	Prénom :	Fonction :

Indiquer si de bonnes pratiques ont été respectées afin de contribuer à l'objectif de réduction des sources d'émission de polluants et de l'exposition des occupants. Des listings indicatifs vous sont proposés ci-dessous afin de vous accompagner dans vos réponses.

Activités	Bonne pratique respectée ?		
	✓	✗	SO
– Prendre connaissance des bonnes pratiques (recommandations fournies par la collectivité) via un support de communication adaptée (affiche, flyer...).			
– Veiller à ramasser quotidiennement les poubelles dans les pièces occupées.			
– Porter une attention particulière pour le nettoyage quotidien des toilettes.			
– Privilégier un nettoyage humide des sols et du mobilier pour éviter la remise en suspension des poussières.			
– Utiliser les produits d'entretien conformément aux instructions d'emploi (pas de mélange, pas de surdosage pour éviter tout risque de réaction chimique non contrôlée et potentiellement dangereuse).			
– Veiller à ranger l'ensemble des produits de nettoyage dans les locaux prévus à cet effet.			
– Privilégier un nombre limité de produits d'entretien différents.			
– Privilégier, autant que possible, des produits « naturels » (nettoyage à la vapeur, vinaigre blanc, bicarbonate de soude, savon noir, etc.).			
– Limiter l'utilisation d'eau de Javel.			

Remarques

Aération/Ventilation	Bonne pratique respectée ?		
	✓	✗	SO
– Aérer les pièces pendant et après les activités de nettoyage, en veillant à refermer les ouvrants extérieurs avant de quitter les lieux.			
– Privilégier l'aération transversale (portes et fenêtres grandes ouvertes) ou en grand (battants des fenêtres entièrement ouverts) des pièces nettoyées.			

Remarques

Observations à signifier à l'équipe de gestion de l'établissement
Cocher la ou les cases correspondant aux observations : ☐ Présence de nuisibles dans le bâtiment. ☐ Apparition ou présence de moisissures sur les surfaces. ☐ Phénomènes de condensation récurrents. ☐ Signes d'infiltration (humidité, trace sur les murs/plafonds, peinture écaillée, papier peint décollé, fuite...). ☐ Fuites d'eau (sanitaire, éviers...). ☐ Défaut(s) entravant la manœuvrabilité des ouvrants. ☐ Bruit inhabituel du système mécanique de ventilation ou arrêt du système. ☐ Encrassement des grilles d'aération, entrées d'air et bouches d'extraction. ☐ Produits spécifiques non rangés dans les locaux qui leur sont dédiés. ☐ Odeur(s) inhabituelle(s) ressentie(s). ☐ Autres :

Remarques

✓ Respect de la bonne pratique	✗ Non-Respect	SO : Sans objet
--------------------------------	---------------	-----------------

4. Gestion des activités pédagogiques, artistiques, culturelles...

Cette grille est à remplir en un seul exemplaire pour chaque pièce éligible à la réglementation tel que rappelé dans l'introduction du guide.

Date : .../.../...

Nom de l'établissement			
Adresse			
Pièce concernée			
Personne remplissant la grille	Nom :	Prénom :	Fonction :

Indiquer si de bonnes pratiques ont été respectées afin de contribuer à l'objectif de réduction des sources d'émission de polluants et de l'exposition des occupants. Des listings indicatifs vous sont proposés ci-dessous afin de vous accompagner dans vos réponses.

Équipements	Bonne pratique respectée ?		
	✓	✗	SO
– Ne pas utiliser d'appareil de chauffage d'appoint (pétrole, fioul) (peut générer des substances dangereuses qui nécessitent une aération/ventilation spécifique).			
– Vérifier l'absence de photocopieurs, imprimantes, télécopieurs au sein de la pièce (peut générer des substances dangereuses tels que l'ozone, formaldéhyde qui nécessitent une aération/ventilation spécifique).			

Aération/ventilation	Bonne pratique respectée ?		
	✓	✗	SO
– Renouveler l'air des locaux (ouverture des portes, fenêtres) :			
• lors d'activités pédagogiques potentiellement émissives (peintures, collages...) ;			
• si la pièce est mitoyenne avec une salle de travaux pratiques dans laquelle des activités potentiellement émissives ont eu lieu dans la journée ;			
• après la pause méridienne si la pièce est mitoyenne avec la cantine, réfectoire ou cuisine ;			
• pendant les pauses (intercours, pause méridienne).			
– Lors de l'agencement des pièces, faire en sorte que l'ensemble des ouvrants/grilles d'aération/bouches de ventilation reste accessible.			
– Prendre connaissance des résultats du rapport relatif à l'évaluation obligatoire des moyens d'aération.			
– Si un indicateur de confinement (capteur CO ₂) est disponible dans l'établissement, l'utiliser pour optimiser les pratiques d'aération déjà en place conformément à leur notice d'utilisation.			

Recommandations

Afin d'assurer le maintien d'une qualité d'air intérieur satisfaisante, il est conseillé d'aérer régulièrement par ouverture des fenêtres à certains moments de la journée : à chaque intercour, lors de la pause méridienne, aux récréations, ainsi que lors d'activités générant des polluants volatils (peinture, collage, etc.). La durée d'aération, qui à chaque fois devrait être au minimum de cinq à dix minutes, est à adapter selon les conditions climatiques et le nombre d'enfants présents dans la pièce. Une aération minimale est recommandée même en présence d'un système de ventilation mécanique.

Notez qu'une aération moins longue est nécessaire pour renouveler l'air d'une pièce lorsque les températures extérieures sont basses. En effet, plus la différence de température entre l'extérieur et l'intérieur est importante, plus le renouvellement d'air sera rapide.

Pour éviter tout risque d'intrusion lors de l'ouverture des ouvrants, il peut être envisagé d'installer des entrebâilleurs ou des barreaux aux fenêtres.

En cas d'implantation du site à proximité de sources de pollution extérieure (industrie, voie de circulation importante, travaux...), privilégier les ouvrants donnant sur l'intérieur des locaux ou les façades non exposées en dehors des heures de pointe du trafic routier et préférer laisser les portes internes ouvertes.

En cas de pic de pollution de l'air extérieur, il est recommandé de ne pas modifier les pratiques habituelles d'aération et de ventilation.

En cas de canicule ou de fortes chaleurs, maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure, et privilégiez l'ouverture des fenêtres tôt le matin et tard le soir.

Activités	Bonne pratique respectée ?		
	✓	✗	SO
– Lors de l'achat ou renouvellement de matériel de motricité, privilégier ceux éco-labellisés (Eco-label européen, NF Environnement Éducation...).			
– Privilégier le stockage des produits utiles aux activités (peintures, colles...) dans un local de rangement spécifique, ventilé, et si possible ne communiquant pas avec la pièce.			
– Privilégier l'utilisation de feutres/marqueurs éco-labellisés (Eco-label européen, NF Environnement, Der Blaue Engel, Nordic Environment, Öko-test...) ou des crayons en bois adaptés aux tableaux blancs.			
– Nettoyer le tableau à sec (tampon) ou uniquement avec de l'eau (ne pas utiliser de bombes aérosols).			
– Ne pas utiliser de bougies d'ambiance ni faire brûler de l'encens.			
– Ne pas avoir recours à des épurateurs d'air, des bombes aérosols, des désodorisants, parfums d'ambiance, diffuseurs d'huiles essentielles y compris lorsque la pièce est inoccupée.			
– Limiter le nombre de plantes et d'animaux.			
– Si un ou des animaux sont présents dans la pièce, veiller à ce qu'ils soient dans des cages, nettoyées régulièrement.			
– Ne pas stocker de nourriture dans la pièce ou alors dans des contenants fermés hermétiquement.			
– Pour le nettoyage des mains des enfants, privilégier le lavage à l'eau et au savon et éviter l'usage des lingettes.			

- Informer les parents d'élèves de l'existence du guide d'achat des fournitures scolaires « Le Cartable Sain » (www.cartable-sain-durable.fr/) en le mentionnant notamment dans la liste des fournitures scolaires.			
--	--	--	--

Notez que toutes ces recommandations portent sur des pratiques qui peuvent générer de nombreuses substances chimiques et ainsi dégrader la qualité de l'air intérieur.

✓ Respect de la bonne pratique	✗ Non-Respect	SO : Sans objet
Observations à signifier à l'équipe de gestion de l'établissement		
Cocher la ou les activité(s) identifiée(s) : ☐ Défaut(s) entravant la manœuvrabilité des ouvrants (fenêtres, portes-fenêtres, portes). ☐ Encrassement des grilles, entrées d'air, bouches d'extraction. ☐ Bruit inhabituel du système mécanique de ventilation ou arrêt du système. ☐ Zones d'empoussièrement spécifiques. ☐ Présence ou apparition de moisissures sur les surfaces. ☐ Odeur(s) inhabituelle(s) ressentie(s). ☐ Phénomènes de condensation récurrents sur les fenêtres/portes-fenêtres, surfaces froides. ☐ Signes d'infiltration (humidité, trace sur les murs/plafonds, peinture écaillée, papier peint décollé, fuite d'eau...). ☐ Présence de nuisibles (cafards, fourmis, rongeurs...). ☐ Inconfort thermique (température, humidité relative) significatif. ☐ Produits spécifiques non rangés dans les locaux dédiés. ☐ Autre(s) :		

Remarques

Pour aller plus loin, consultez :

- les sources potentielles de polluants de l'air intérieur ;
- plantes et qualité de l'air intérieur sur le site de l'observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) et sur le site de l'Ademe ;
- photocatalyse et qualité de l'air intérieur sur le site de l'Ademe ;
- choix des fournitures scolaires avec le Cartable Sain ;
- La Malette pédagogique « Justin Peu d'Air » sur le blog Justin Peu d'Air.